

RELEVÉ DES AVIS EMIS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

SEANCE DU 22 MAI 2003

ORDRE DU JOUR	DECISION OU AVIS	DESTINATAIRE (pour suite à donner)
<p>Point n° 1 – Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil scientifique des 20 février et 17 avril 2003.</p>	<p>Le compte-rendu de la séance du 20 février 2003 est approuvé à l'unanimité (21 voix). L'approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2003 est reportée à une séance ultérieure.</p>	<p>DRRE</p>
<p>Point n° 2 – Informations générales.</p>	<p>- Il est proposé que les Vice-Présidents des établissements toulousains (Toulouse I et II, INSA, INP), qui se rencontrent pour définir une politique de site, soient membres invités des Conseils Scientifiques de ces établissements. Sous réserve d'analyser cette possibilité auprès de la Commission Structure de l'Université, les conseillers donnent un avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions.</p>	<p>DRRE</p>
<p>Point n° 3 – Convention d'association entre l'INRA et l'UPS dans le cadre de l'Institut de Recherche sur les Grands amnifères. appporteur : M. S. AULAGNIER.</p>	<p>Les conseillers demandent à l'unanimité à ce que cette convention soit actualisée et surtout simplifiée. En particulier, il est demandé de clarifier la situation par rapport à une convention-cadre associant l'Université Paul Sabatier et l'INRA.</p>	<p>DRRE</p>
<p>Point n° 4 – Avis sur une proposition modifiée de l'offre de formation en licence.</p>	<p>Les propositions de modification de l'offre de formation Licence, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable à l'unanimité pour intégrer l'ingénierie dans les domaines de licence, avec une mention "Ingénierie, science et professionnalisation". - Avis favorable à l'unanimité concernant le parcours ouvrant aux métiers de l'enseignement et concours avec une mention "licence pluridisciplinaire" au sein des domaines. - Avis favorable (20 pour, 1 contre) pour créer en L1 : deux tronc communs distincts : CIMP et SVT. <p>Les propositions de fusion de Domaines pour en réduire le nombre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable à l'unanimité, moins 1 abstention pour la fusion de "Mathématiques et Informatique" et "Mécanique - Energétique - Procédés" pour donner un Domaine "Mathématiques, Informatique et Applications". - Avis favorable à l'unanimité, moins 1 abstention pour la fusion de "Sciences et Technologies de l'Information et des Systèmes" et "Matériaux et Structures Mécaniques" pour donner un Domaine "Sciences de l'Ingénieur". <p>Ces propositions permettent de réduire le nombre de domaines (passant de 11 à 8).</p> <p>Le Conseil Scientifique donne un avis favorable à l'unanimité, moins 1 abstention concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fusion de "Organismes - Biosphère" et "Sciences de la Vie et Santé" pour donner un domaine "Sciences du Vivant". - L'apparition en master du domaine ORB, avec l'Ecole Doctorale SEVAB dans son prolongement. 	<p>Division de la Recherche et des Relations avec l'Economie Division de l'Enseignement et de la Vie Scolaire</p>

<p>Point n° 5 – Discussion sur la méthodologie et les critères de connaissance des laboratoires universitaires et groupes de recherche unique et bioclinique.</p>	<p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>	<p>D.R.R.E.</p>
<p>Point n° 6 – Cadrage ministériel concernant l'attribution du contingent des Allocations de Recherche 2003 - 2004 et proposition de répartition.</p>	<p>Les instructions du Ministère sont les suivantes : - Mettre en place un dispositif conciliant la politique scientifique de l'Ecole Doctorale et le principe d'attribution des allocations aux meilleurs étudiants. - Réserver une part des allocations à la mobilité (thématique ou géographique) d'étudiants provenant d'autres Ecoles Doctorales. - Affecter des bénéficiaires d'allocations de recherche à des équipes reconnues par le contrat quadriennal ou dans le cadre d'une convention de recherche conclue entre l'Université et un organisme extérieur. La répartition des 10 % au titre du Chef d'Etablissement (15 allocations en 2002-2003) est réalisée par le Collège des Etudes Doctorales, et concerne les Ecoles Doctorales rattachées à l'Université. Il est proposé que le Conseil Scientifique procède à des recommandations auprès du Collège des Etudes Doctorales pour cette année, mais qu'il soit anticipé une réflexion pour 2003-2004 afin d'établir un cadrage. A l'unanimité, les conseillers souhaitent que ces allocations soient préférentiellement utilisées pour l'accueil d'étudiants hors de l'Ecole Doctorale et/ou de l'établissement, afin de promouvoir des sujets de thèse pluridisciplinaires.</p>	<p>D.R.R.E. (C.E.D.)</p>
<p>Point n° 7 – Contrat quadriennal 2003-2006 : répartition des crédits issus du Bonus unifié Recherche après Appel d'offres et proposition des UFR et Facultés (SUPS, Manifestations scientifiques).</p>	<p>La répartition ASUPS et Manifestations scientifiques est réalisée sur la base des critères établis lors de la séance du 17 avril 2003 et en fonction des demandes classées transmises par les composantes. ASUPS A.O. N° 3 : Il est calculé sur la base de l'apport des composantes au BQR, soit un montant global de 430 000 € TTC (montant voté à l'unanimité), Cette somme est affectée à cette opération qui sera menée par les UFR et officialisée par le Conseil Scientifique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions. Manifestations Scientifiques : Le montant global des demandes est de 59 000 € TTC pour un budget voté de 53 000 € (ou s'ajoutent 6 000 € de la réserve présidentielle). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>D.R.R.E.</p>
<p>Point n° 8 - Questions diverses concernant la demande de création d'une société en application de l'Article 25-1 de la loi sur l'innovation.</p>	<p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>	<p>D.R.R.E.</p>

A Toulouse, le 6 mai 2003

Le Président de l'Université,

Professeur Jean François SAUTEREAU